

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Mai 2020
BU 010 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 27

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Odile SIMON, Clément FORET.

A donné pouvoir : Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD (Vice-Président). Jacques FAIVRE (arrivée 19h) à Claude ROMANET (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Christian JAQUIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 12 mai 2020

Objet : Prêts 2020.

VU la délibération CO 163 DE du 18 décembre 2018 portant délégation de pouvoir au bureau communautaire dont la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et autorisation de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euros ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

VU la délibération CO 014 DE du 27 Février 2020 portant approbation du Budget Principal 2020 pour lequel il est inscrit 1.420.000 euros d'emprunts et dettes assimilées ;

COMPTE TENU des délibérations portant les équipements communautaires et du programme de déploiement FTTH et MeD et après consultation des établissements bancaires et analyse des offres ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE de contracter trois prêts ci-dessous et autorise le Président à prendre toutes dispositions afférentes aux trois prêts :

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Mai 2020
BU 010 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Prêts 2020.

1- ALSH Les Perchés

Prêt BEI de 390.000 euros auprès de la Banque des Territoires, sur 20 ans, à TEG Fixe de 0,78%, échéance constante, périodicité trimestrielle soit une annuité de 21.240,20 euros.


2- Pole administratif Cœur du Jura

Prêt BEI de 607.000 euros auprès de la Banque des Territoires, sur 20 ans, à TEG Fixe de 0,78%, échéance constante, périodicité trimestrielle soit une annuité de 33.085,68 euros.

3- FTTH et MeD

Prêt de 420.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne sur 20 ans, à taux fixe trimestriel de 1,10%, échéance constante, périodicité trimestrielle. Un prêt complémentaire de 330.000 euros serait à contracter en fonction de l'avancement de la programmation de travaux fin 2020.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,


Pour le Président empêché
le 1^{er} Vice-Président,
Michel FRANCONY
Jean-François GAILLARD